



Séance du 25/02/2025  
**Délibération N°250225/07**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	40
Excusés :	2
Pouvoirs : ...	5
<b>Votants : ...</b>	<b>45</b>

Les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, dûment convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de **PROJAN le mardi 25 février 2025 à 20h30** sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES, Président.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, BOP Philippe, MARTI Jérémy, , CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier,

Pouvoirs : POMIES Claude à LAGRAVE Xavier  
 PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard,  
 BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,  
 GACHIE Florence à MARTI Jérémy,  
 DUCONGE Joëlle à BERDOULET Joëlle,

**Délais et voies de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.*



## Objet : Acquisition de cabinets médicaux ; plan de financement de l'opération

M. le président rappelle qu'en séance communautaire du 14 octobre 2024, le Conseil communautaire a validé que la Communauté de Communes s'engage à assurer la gestion des locaux de la maison de santé d'Aire sur l'Adour avec le rachat des cabinets médicaux appartenant à la SCI Carnot pour un montant de 220 000 €.

Cet investissement peut être financé par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans la catégorie éligible « Santé publique : création, extension des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) portées ou soutenues par les EPCI à fiscalité propre ». Par ailleurs, cette action répond aux objectifs du CRTE Adour Chalosse Tursan, plus particulièrement à son axe opérationnel 5-2 « faire émerger des équipements de santé de qualité ».

Le plan de financement proposé de l'opération se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat du bien immobilier	220 000	DETR/ DSIL	88 000
Frais d'acte	18 000	C. de communes	150 000
<b>Total</b>	<b>238 000</b>	<b>Total</b>	<b>238 000</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le plan de financement présenté,**

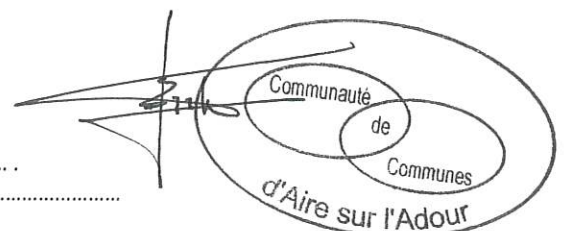
**AUTORISE le Président à solliciter les financements présentés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe BRETHERS



Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte à la date du : .....

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L2121-25 du CGCT le : .....

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.